

Décision Générale colonial

Décision n° 212 PERSONNEL INDIGENE

n° 212

|                                     |                                    |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR LOCAL | Date de publication<br>6 mars 1943 |
| Numéro JO<br>n° 6 du 15/03/1943     | Date du numéro<br>15 mars 1943     |

TEXTE INTÉGRAL

MOHAMED OMAR, assesseur au Tribunal du 2ème degré, est nommé membre de la Commission de Surveillance des Prisons en remplacement de HADJI SALEM SOHEL .. Par décision n. 214 du 6 Mars 1943 . HASSAN CHAMARRE boy au Gouvernement est licencié pour faute grave et pour compter du 6 Mars 1943. Par décision n. 216 du 8 Mars 1943. Le salaire ojournalier du chauffeur DIRIE en service au Gouvernement est porté à 30 francs.